

« La solidarité intergénérationnelle : vers un cadre pour la société de demain en Europe »

Métropolitaine Emmanuel, de France
Président de la Conférence des Eglises Européennes

Bruxelles, 12 juillet 2012

La problématique qui nous intéresse aujourd'hui est de toute première importance. Le temps ne nous permettant pas de développer l'ensemble de nos arguments, je souhaiterais tout simplement avancer la proposition suivante. Si aujourd'hui nous en sommes arrivés à non seulement parler de solidarité, mais aussi de solidarité intergénérationnelle, c'est que nous avons perdu tout rapport normalisé aux liens interpersonnels. La problématique d'aujourd'hui en revient donc à penser le lien, dans la société, entre générations.

L'expérience du Christianisme européen à ce sujet est représentative de son anthropologie, rappelant l'importance de l'image de Dieu et de la dignité lui étant inhérente. A partir d'un socle théologique commun, cette démarche puise dans la réalité de l'incarnation, telle que développée, dans la tradition orthodoxe, par Saint Athanase le Grand au 4^e siècle, et approfondie dans la théologie de la communication des énergies de Saint Grégoire Palamas au 14^e siècle.

Ceci étant dit, tout principe de solidarité découle de la reconnaissance de cette dignité liée aux principes d'échange et de communication. **En termes plus sociologiques, il faut reconstruire du lien social.** La typologie de l'Eglise Orthodoxe peut alors nous permettre une application sur le plan européen, devant réintroduire une solidarité naturelle, voire traditionnelle. **En effet, il s'agit pour nous de retrouver le caractère naturel des liens que nous considérons. Dès lors, il convient que nous réinvestissions le sens naturel du lien en renforçant son caractère de transmission, ainsi que nous essayons de le faire inlassablement dans le cadre de la commission Eglise et Société de la Conférence des Eglises Européennes.** Aussi, notre institution valorise-t-elle la justice participative. En effet, nous considérons comme un pré-requis inaliénable à toute justice que chaque personne puisse participer à la vie de la société, sans en être exclue. L'Union européenne et ses Etats membres, par conséquent, doivent assurer aux jeunes, aux adultes et aux seniors une participation égalitaire à la vie de la société, sans préjudice, sans isolation, en mettant en valeur les compétences d'un plus grand nombre. Ainsi, la Démocratie permet l'inclusion des citoyens au processus de décision politique, ce qui est d'autant plus essentiel en temps de crise économique et financière. La solidarité intergénérationnelle passe par l'existence de circulation, de transmission entre les générations. Le religieux en général et le christianisme en particulier possèdent les ressources nécessaires à cette redéfinition. Au moment de la canicule de l'été 2003, en France, les personnes âgées les moins affectées ont été celles appartenant à une communauté. Ainsi, le lien ne se fait pas uniquement comme une transmission de savoir, comme préservation de la mémoire, mais comme un échange de dons, dans une perspective de gratuité.

J'ose alors avancer quelques recommandations concrètes à prendre en considération :

1. Renforcer une vision inclusive de la famille, dans la perspective du lien de parentalité. Nous entendons par là le décroisement entre les générations d'une même famille comme une source de transmission. Dès lors, nous demandons l'élaboration d'un cadre pour une politique familiale inclusive « générationnellement », qui sera rendu possible par l'établissement d'un salaire minimal par famille, ainsi que par la promotion de la flexibilité des heures de travail. Cette dernière mesure permettra aux parents de prendre soin de leur famille, non seulement pour les enfants, mais aussi pour ses membres les plus âgés.
2. Valoriser les initiatives de « locations intergénérationnelles » qui existent déjà. Ainsi, les étudiants en mal de logement peuvent, le temps de leurs études, louer une chambre chez des

séniors. Le prix réduit de la location pourrait être compensé par un service à la personne, dans le cadre d'une réglementation permettant d'assurer les droits et les devoirs de chacun.

3. Renforcer le cadre associatif à l'intérieur duquel la notion de « don » pourrait être valorisée.
4. Promouvoir des espaces de rencontres entre les générations, tout en reconnaissant la nécessité d'associations de jeunes et de personnes âgées. Il s'agit, en effet, de valoriser les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, tout en facilitant la prise en charge des seniors. L'un ne devant pas exclure l'autre.